

Travailleurs Indépendants : Quand le respect de la vie privée cause des soucis à vos clients.... Ou comment traiter le changement du statut de diffusion au répertoire SIRENE ?

Lors de votre déclaration de début d'activité auprès du CFE de l'URSSAF (que vous soyez Artiste Auteur ou autres professions libérales), il vous est proposé de cocher la case « Souhaitez-vous que les informations enregistrées dans le répertoire SIRENE puissent être consultées ou utilisées par des tiers ? » ...

Et bien évidemment, vous avez coché « NON ».



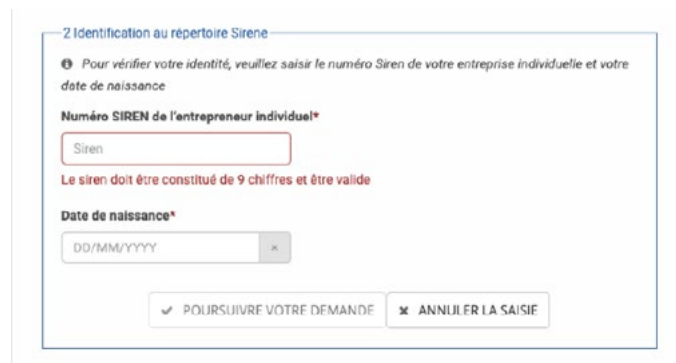
Depuis, lorsqu'un de vos clients cherche à vérifier que vous êtes bien un professionnel déclaré il obtient la mention « Cette entreprise a exercé son droit d'opposition auprès de l'INSEE. Ses données ne peuvent pas être diffusées publiquement. »... et du coup votre client n'a aucun moyen de vérifier que vous exercez où bien et que votre statut est toujours actif.

Bien heureusement, cette anomalie n'est pas irréversible. Si vous souhaitez faire apparaître votre société sur le répertoire SIRENE ou dans le répertoire Societe.com voici trois méthodes pour effectuer ce changement de statut.

I. Demande en ligne depuis l'INSEE

- Se connecter sur le site : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>

- S'identifier avec son numéro SIREN et sa date de naissance :



2 Identification au répertoire Sirene

ⓘ Pour vérifier votre identité, veuillez saisir le numéro Siren de votre entreprise individuelle et votre date de naissance

Numéro SIREN de l'entrepreneur individuel*

Siren

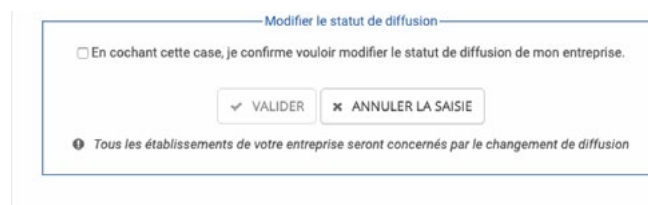
Le siren doit être constitué de 9 chiffres et être valide

Date de naissance*

DD/MM/YYYY

✓ POURSUIVRE VOTRE DEMANDE ✕ ANNULER LA SAISIE

- Valider la diffusion de l'entreprise en cliquant sur la case prévue à cet effet :



— Modifier le statut de diffusion —

En cochant cette case, je confirme vouloir modifier le statut de diffusion de mon entreprise.

✓ VALIDER ✕ ANNULER LA SAISIE

ⓘ Tous les établissements de votre entreprise seront concernés par le changement de diffusion

- Message de demande de confirmation :

Votre demande de modification du statut de diffusion a bien été enregistrée.
La modification sera effective dans les 24h.
Vous pourrez le constater sur le site [Avis de situation](#) au répertoire Sirene.
Si vous avez demandé à entrer dans la diffusion publique, votre Siren sera visible par tous. Si vous avez demandé à être exclu de la diffusion publique, les informations relatives à votre Siren ne seront plus visibles.

II. Écrire un courrier

Vous pouvez écrire un courrier papier auprès de votre INSEE régional. En fonction de votre région, voici les adresses INSEE par région : <https://www.insee.fr/fr/information/2107389>

Soit vous le faites en courrier simple ou en courrier recommandé avec les informations permettant de vous identifier

III. Écrire un courriel/mail

Vous pouvez aussi écrire un message et l'envoyer par email à l'adresse suivante : sirene-diffusion-publique@insee.fr

Vous devez joindre votre lettre de demande de mise en diffusion publique et une copie recto-verso de votre carte d'identité.